

I. Actualité Juridique

Actualité législative

Dr. Abdi O MOHAMED MAHMOUD,
Professeur de droit public à l'Université Nouakchott.

A l'occasion de la parution du premier numéro de la Revue Juridique de Mauritanie (RJM), j'ai le plus grand plaisir d'y contribuer par ce bref commentaire sur l'actualité législative.

« La loi est votée par le Parlement ». Pour mener à bien la fonction législative qui leur est ainsi dévolue par l'article 34, alinéa premier, de la Constitution, les assemblées agissent dans le cadre des règles posées par la Constitution, par les lois organiques, par leurs règlements, ainsi que par la jurisprudence du Conseil constitutionnel et, parfois, par la coutume : cet ensemble constitue, en quelque sorte, la « loi du législateur », en tout cas son propre code de procédure.

Quoique -comme tout droit procédural- la procédure législative ne vaille, somme toute, que par la qualité de son résultat, on ne saurait sous-estimer son intérêt pour le fonctionnement ordonné, équitable et efficace d'une institution dont la raison d'être est d'accueillir la confrontation de positions divergentes, souvent antagonistes, dans un climat naturellement porté à l'esprit partisan. Eugène Pierre, dont l'expérience contribua à poser les fondements du droit parlementaire, n'allait-il pas jusqu'à penser que « la discipline qu'une chambre s'impose pour accomplir son œuvre n'est pas moins importante que le système employé pour dégager les aspirations du pays » (Traité de droit politique, électoral et parlementaire, préface du supplément de 1906).

Bref, on peut dire que les derniers amendements constitutionnels qui viennent d'être adoptés en 2012 créent les conditions propices pour la consolidation de l'Etat de droit et le raffermissement de la démocratie. La prolongation des sessions parlementaires permettra l'adoption de la loi de finances avant le début de l'année, une lacune de ces dernières années qui impacte l'efficacité de l'exécution du budget. Les amendements constitutionnels renforcent aussi un pilier essentiel de la bonne gestion et de la transparence budgétaire, notamment la Cour des Comptes qui sera dorénavant régit par une loi organique.

L'année 2013 ne manquera, certainement pas, d'enrichir d'avantage notre arsenal juridique, notamment par l'adoption de plus de textes législatifs.

La présente rubrique vise à produire un listing de nos derniers textes législatifs selon leur parution au Journal Officiel, et qui ont pour la plupart concernés des problématiques relative à la vie nationale dont essentiellement:

- Unité nationale et cohésion sociale ;

- Renforcement de la Démocratie, réforme de la Justice, audiovisuel et statut de l'opposition ;
- Code électoral ;
- Alternance pacifique et place et rôle de l'Armée ;
- Bonne gouvernance, neutralité et professionnalisme de l'Administration
- Défis sécuritaires et lutte contre le terrorisme.

Année parlementaire 2013

1. Loi n° 2013-001 du 2 janvier 2013 portant création de la zone franche de Nouadhibou ; JO 1280 Page 52
2. Loi n° 2013- 010 du 23 janvier 2013 portant répression des crimes de coups d'état et autres formes de changements anticonstitutionnels du pouvoir en tant que crimes contre la sûreté de l'Etat ; JO 1280 Page 98
3. Loi n° 2013-011 du 12 février 2013 portant répression des crimes d'esclavage et de torture en tant que crimes contre l'humanité ; JO 1280 Page 99

Année parlementaire 2012

1. Loi n° 2012-001 du 19 janvier 2012 portant loi de finances rectificative de l'année 2012 ;
2. Loi n° 2012-002 du 19 janvier 2012 portant loi de finances initiale de l'année 2012 ;
3. Loi n° 2012-003 du 1^{er} février 2012 abrogeant et remplaçant certaines dispositions de la loi 61-016 du 30 janvier 1961 fixant le régime des pensions civiles de la caisse de retraite de la République islamique de Mauritanie modifié par la loi 65-074 du 14 avril 1965;
4. Loi 2012-014 du 16 février 2012 abrogeant et remplaçant certaines dispositions de la loi n°2008-011 du 27 avril 2008 modifié par la loi 2009-026 du 7 avril 2009 portant code minier ;
5. Loi constitutionnelle n° 2012-015 du 20 mars 2012 portant révision de la constitution du 20 juillet 1991 ;
6. Loi n° 2012-018 du 28 mars 2012 modifiant certaines dispositions de la loi N° 2008-026 du 6 mai 2008 abrogeant et remplaçant l'ordonnance n° 2006-034 du 20 octobre 2006 instituant la haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuelle (HAPA) ;
7. Loi N° 2012-012 du 19 juillet 2012 réglementant les conventions minières et approuvant la Convention Minière Type ;
8. Loi organique n° 2012-039 du 22 juillet 2012 fixant les modalités de la reconstitution du Conseil Constitutionnel ;

9. Loi N° 2012-047 du 31 juillet 2012 modifiant certaines dispositions de la loi n°2008-019 du 08 mai 2008 abrogeant et remplaçant l'ordonnance n°2007-024 du 9 avril 2007 portant statut de l'Opposition Démocratique ;
10. Loi n° 2012-052 du 1^{er} juillet 2012 portant Code des Investissements ;
11. Loi N° 2012-038 du 17 juillet 2012 relative à la propriété littéraire et artistique
12. Loi organique N° 2012-029 du 21 mars 2012 modifiant certaines dispositions de l'ordonnance N° 91-028 du 7 octobre 1991, modifié portant loi organique relative à l'élection des députés à l'assemblée nationale ;
13. Loi N° 2012-024 du 28 mars 2012 modifiant certaines dispositions de l'ordonnance n° 91-24 du 25 juillet 1991 modifié, relative aux partis politiques ;
14. Loi organique N° 2012-027 du 12 avril 2012 portant institution de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI);
15. Loi organique N° 2012-028 du 12 avril 2012 modifiant certaines dispositions de l'ordonnance N° 91-027 du 7 octobre 1991 modifiée relative à l'élection du Président de la République ;
16. Loi organique N° 2012-029 du 12 avril 2012 modifiant certaines disposition de l'ordonnance n° 91-028 du 7 octobre 1991 modifiée portant loi organique relative à l'élection des députés à l'assemblée nationale ;
17. Loi organique N° 2012-030 du 12 avril 2012 portant modification de certaines dispositions de l'ordonnance n° 91-029 du 7 octobre 1991 portant loi organique relative à l'élection des sénateurs ;
18. Loi organique n° 2012-031 du 12 avril 2012 modifiant certaines dispositions de la loi organique n° 94-011 du 15 février 1994 relative à l'élection des sénateurs représentant les mauritaniens établis à l'étranger.
19. Loi organique N° 2012-032 du 12 avril 2012 modifiant certaines dispositions de l'ordonnance 87-289 du 20 octobre 1987 abrogeant et remplaçant l'ordonnance 86-134 du 13 aout 1986 instituant les communes ;
20. Loi organique n° 2012-033 du 12 avril 2012 modifiant certaines dispositions de la loi organique n° 2009-022 du 2 avril 2009 fixant les dispositions spéciales relatives au vote des mauritaniens établis à l'étranger.
21. Loi organique n° 2012-034 du 12 avril 2012 modifiant certaines dispositions de l'ordonnance n° 2006-029 du 22 aout 2006 portant loi organique relative à la promotion de l'accès des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.